

**PROMESSE DES PIÈCES ESSENTIELLES JOHN DEERE  
MODALITÉS & CONDITIONS  
États-Unis et Canada  
EN VIGUEUR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2021**

- 1. APERÇU DU PROGRAMME DE LA PROMESSE DES PIÈCES ESSENTIELLES JOHN DEERE.** LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION ET FORESTERIE JOHN DEERE ET JOHN DEERE CANADA ULC, (CI-APRÈS APPELÉS COLLECTIVEMENT “**DEERE**” OFFRENT LE PROGRAMME DE LA PROMESSE DES PIÈCES ESSENTIELLES JOHN DEERE (LE “**PROGRAMME**”). LE PROGRAMME STIPULE QUE LES PIÈCES ADMISSIBLES MÊME JOUR RAPIDES ET CRITIQUES (“**PIÈCES ADMISSIBLES**”) SERONT EN STOCK CHEZ LES CONCESSIONNAIRES PARTICIPANTS DE CONSTRUCTION JOHN DEERE ET JOHN DEERE CANADA ULC (“**CONCESSIONNAIRES PARTICIPANTS**”) AU MOMENT DE LA DEMANDE ET QUE LES GROSSES PIÈCES ADMISSIBLES LENDEMAIN (“**COMPOSANTS MAJEURS ADMISSIBLES**”) SERONT DISPONIBLES LE JOUR OUVRABLE SUIVANT, POURVU QUE LES EXIGENCES DU PROGRAMME AIENT ÉTÉ RESPECTÉES.
- 2. MACHINES ADMISSIBLES AU PROGRAMME.** UNE LISTE DES MODÈLES DE MACHINES JOHN DEERE ADMISSIBLES AU PROGRAMME PEUT ÊTRE CONSULTÉE SUR LE SITE [WWW.JOHNDEERE.COM/BIG](http://WWW.JOHNDEERE.COM/BIG).
- 3. PARTICIPATION DU CONCESSIONNAIRE.** LA PARTICIPATION DU CONCESSIONNAIRE AU PROGRAMME PEUT VARIER ET LES CONCESSIONNAIRES PARTICIPANTS SONT MENTIONNÉS SUR LE SITE [WWW.JOHNDEERE.COM/BIG](http://WWW.JOHNDEERE.COM/BIG). VEUILLEZ CONSULTER VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR CONFIRMER S’IL PARTICIPE AU PROGRAMME.
- 4. PIÈCES ADMISSIBLES ET COMPOSANTS MAJEURS ADMISSIBLES.** UNE LISTE DES PIÈCES ET DES COMPOSANTS MAJEURS ADMISSIBLES AU PROGRAMME EST PRÉSENTÉE SUR LE SITE [WWW.JOHNDEERE.COM/BIG](http://WWW.JOHNDEERE.COM/BIG). SEULES CES PIÈCES ET CES COMPOSANTS MAJEURS SONT ADMISSIBLES AU PROGRAMME. SI DEERE MET EN ATTENTE UNE PIÈCE ADMISSIBLE OU UN COMPOSANT MAJEUR ADMISSIBLE, CETTE PIÈCE OU CE COMPOSANT NE SERA PLUS ADMISSIBLE AU PROGRAMME JUSQU’À CE QUE DEERE REMETTE EN CIRCULATION CETTE PIÈCE OU CE COMPOSANT ADMISSIBLE. IL INCOMBE AUX CONCESSIONNAIRES PARTICIPANTS DE CONSULTER LEUR DIRECTEUR DE TERRITOIRE SUR L’ÉTAT DES PIÈCES ET/OU DES COMPOSANTS MAJEURS MIS EN ATTENTE.
- 5. ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME.** LE PROGRAMME EST UNIQUEMENT OFFERT AUX PROPRIÉTAIRES/LOCATAIRES COURANTS D’UNE MACHINE ADMISSIBLE AU PROGRAMME (LE “**CLIENT**”) ET UNIQUEMENT CHEZ LES CONCESSIONNAIRES PARTICIPANTS. LA PARTICIPATION AU PROGRAMME EST STRICTEMENT VOLONTAIRE. LES MACHINES FAISANT PARTIE D’UN PARC DE LOCATION APPARTENANT AU CONCESSIONNAIRE SONT EXCLUES DE CE PROGRAMME. SI UN CLIENT TRANSFÈRE UNE MACHINE À UN ÉTABLISSEMENT DE SERVICE DIFFÉRENT DE CELUI OÙ LA MACHINE A ÉTÉ ACHETÉE/LOUÉE, LE CLIENT DOIT FOURNIR UN PRÉAVIS DU NOUVEL EMPLACEMENT DE SERVICE POUR ÊTRE ADMISSIBLE AU PROGRAMME.

## **6. COMPOSANTS DU PROGRAMME.**

**A. DISPONIBILITÉ DE LA PIÈCE ADMISSIBLE.** SI UNE PIÈCE ADMISSIBLE N'EST PAS DISPONIBLE CHEZ LE CONCESSIONNAIRE PARTICIPANT, CETTE PIÈCE ADMISSIBLE SERA FOURNIE GRATUITEMENT AU CLIENT (INCLUANT LA PIÈCE, LES TAXES ET LES FRAIS DE TRANSPORT, S'IL Y A LIEU).

### **EXIGENCES DE PARTICIPATION AU PROGRAMME POUR LA DISPONIBILITÉ DE LA PIÈCE ADMISSIBLE :**

- 1) LE CLIENT DOIT PASSER UNE COMMANDE POUR UNE PIÈCE ADMISSIBLE CHEZ UN CONCESSIONNAIRE PARTICIPANT.
- 2) LA PROMESSE DE DISPONIBILITÉ DE LA PIÈCE ADMISSIBLE MÊME JOUR S'APPLIQUE UNIQUEMENT AUX PIÈCES ADMISSIBLES ÉNUMÉRÉES SUR LE SITE [WWW.JOHNDEERE.COM/BIG](http://WWW.JOHNDEERE.COM/BIG).
- 3) SI LE CONCESSIONNAIRE PARTICIPANT N'A PAS EN STOCK LA PIÈCE ADMISSIBLE POUR LE RAMASSAGE À L'EMPLACEMENT CONVENU DU CONCESSIONNAIRE DURANT LES HEURES D'AFFAIRES NORMALES PUBLIÉES DE CET EMPLACEMENT DU CONCESSIONNAIRE, LE CONCESSIONNAIRE FOURNIRA ALORS LA PIÈCE ADMISSIBLE GRATUITEMENT À SA RÉCEPTION (PIÈCES, TAXES ET FRAIS DE TRANSPORT INCLUS, S'IL Y A LIEU).
- 4) LA QUANTITÉ DE PIÈCES COMMANDÉES EN UNE SEULE FOIS DOIT ÊTRE UNE QUANTITÉ RAISONNABLE ET DOIT CORRESPONDRE À LA QUANTITÉ DE PIÈCES REQUISES POUR LA RÉPARATION D'UNE SEULE MACHINE.

**B. COMPOSANTS MAJEURS ADMISSIBLES.** LE CLIENT DOIT COMMANDER UN COMPOSANT MAJEUR ADMISSIBLE AU PROGRAMME PAR L'ENTREMISE DE SON CONCESSIONNAIRE POUR ARRIVÉE LE JOUR OUVRABLE SUIVANT. POUR LES ÉTATS D'ALASKA ET HAWAÏ, LE TEMPS D'ARRIVÉE DES COMPOSANTS MAJEURS EST DE DEUX JOURS OUVRABLES AU LIEU DU LENDEMAIN.

### **EXIGENCES DE PARTICIPATION AU PROGRAMME POUR LES COMPOSANTS MAJEURS ADMISSIBLES :**

- 1) LA COMMANDE DOIT ÊTRE PASSÉE ET L'HEURE DOIT ÊTRE ENTRÉE DANS LE SYSTÈME DE PIÈCES JOHN DEERE AVANT L'HEURE DE COUPURE DE COMMANDE D'URGENCE DU DÉPÔT DE PIÈCES JOHN DEERE ASSIGNÉ À L'EMPLACEMENT DU CONCESSIONNAIRE PARTICIPANT. LA COMMANDE DE PIÈCES DOIT ÊTRE DÉSIGNÉE "URGENCE/FLASH PLUS" ET INSCRITE POUR LIVRAISON LE JOUR OUVRABLE SUIVANT.
- 2) SI LES PIÈCES SONT COMMANDÉES CONFORMÉMENT À CETTE SECTION 6.B ET NE SONT PAS LIVRÉES LE LENDEMAIN À VOTRE CONCESSIONNAIRE PARTICIPANT AVANT LA FIN DES HEURES D'AFFAIRES PUBLIÉES POUR CET EMPLACEMENT, DEERE FOURNIRA UN CRÉDIT AU CONCESSIONNAIRE POUR LE COÛT DU TRANSPORT DE CE COMPOSANT MAJEUR ADMISSIBLE SEULEMENT. LES CONCESSIONNAIRES SOUMETTRONT À DEERE TOUS LES CAS DE TRANSPORT MANQUÉ POUR REMBOURSEMENT DANS UN DÉLAI D'UNE SEMAINE DE LA LIVRAISON MANQUÉE.
- 3) SI LA PIÈCE ARRIVE CHEZ LE CONCESSIONNAIRE PARTICIPANT DU CLIENT AVANT LA FIN DES HEURES OUVRABLES NORMALES DU CONCESSIONNAIRE, DEERE N'EST PAS RESPONSABLE DE PAYER LE TRANSPORT DU COMPOSANT MAJEUR ADMISSIBLE.

**C. PASSATION DE LA COMMANDE.** TOUTES LES COMMANDES DOIVENT ÊTRE PASSÉES DURANT LES JOURS DE SEMAINE OUVRABLES (DU LUNDI AU

VENDREDI) POUR ÊTRE ADMISSIBLES À L'UNE OU L'AUTRE PARTIE DE CE PROGRAMME. LES COMMANDES PASSÉES EN TOUT AUTRE TEMPS NE SERONT PAS COUVERTES PAR CETTE PROMESSE SUR LES PIÈCES.

- 7. COMPENSATION DE TRANSPORT DE LA PROMESSE DES PIÈCES ESSENTIELLES JOHN DEERE.** JOHN DEERE ÉMETTRA UNE COMPENSATION DE TRANSPORT (CORRESPONDANT À LA FACTURE DE TRANSPORT RÉELLE POUR UN COMPOSANT MAJEUR ADMISSIBLE) AU CONCESSIONNAIRE PARTICIPANT ADVENANT QUE LE COMPOSANT MAJEUR ADMISSIBLE N'ARRIVE PAS CHEZ LE CONCESSIONNAIRE PARTICIPANT AVANT LA FIN DES HEURES OUVRABLES NORMALES LE LENDEMAIN. UNE VÉRIFICATION SERA FAITE POUR CONFIRMER QUE LA COMPENSATION DE TRANSPORT DEMANDÉE RESPECTE LES EXIGENCES DU PROGRAMME.
- 8. LIMITE DE RESPONSABILITÉ DU PROGRAMME.** LE PROGRAMME NE FOURNIT PAS DE GARANTIE QUANT À LA MACHINE OU À LA DISPONIBILITÉ DES PIÈCES ADMISSIBLES ET/OU DES COMPOSANTS MAJEURS ADMISSIBLES. L'OBJET DE CE PROGRAMME EST DE PERMETTRE À DEERE ET À SES CONCESSIONNAIRES PARTICIPANTS DE DÉMONTRER LEUR ENGAGEMENT À FOURNIR À LA CLIENTÈLE UN SOUTIEN DE CALIBRE INTERNATIONAL. UNE PIÈCE ADMISSIBLE NE SERA FOURNIE GRATUITEMENT QU'EN CONFORMITÉ AVEC LES MODALITÉS ET CONDITIONS DU PROGRAMME ET SOUS RÉSERVE DES REMBOURSEMENTS DU PROGRAMME NOTÉS DANS CES MODALITÉS ET CONDITIONS. LES FRAIS DE TRANSPORT POUR UN COMPOSANT MAJEUR ADMISSIBLE NE SERONT COUVERTS QU'EN CONFORMITÉ AVEC LES MODALITÉS ET CONDITIONS DU PROGRAMME ET SOUS RÉSERVE DES REMBOURSEMENTS DU PROGRAMME NOTÉS DANS CES MODALITÉS ET CONDITIONS. LE PROGRAMME N'OFFRE PAS D'AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU TACITES, EN RAPPORT AVEC LA DISPONIBILITÉ DES PIÈCES ADMISSIBLES ET/OU DES COMPOSANTS MAJEURS ADMISSIBLES. DEERE NE FAIT AUCUNE AUTRE GARANTIE OU REVENDICATION DE VALEUR MARCHANDE OU DE CONVENANCE À UNE FIN PARTICULIÈRE. VOTRE SEUL RECOURS EN VERTU DE CE PROGRAMME SE LIMITE EXCLUSIVEMENT À UNE PIÈCE ADMISSIBLE GRATUITE OU AU TRANSPORT GRATUIT POUR LES COMPOSANTS MAJEURS ADMISSIBLES, CONFORMÉMENT AUX MODALITÉS ET CONDITIONS DU PROGRAMME. DEERE NE SERA AUCUNEMENT RESPONSABLE DE TOUTE PERTE DE REVENUS, INDISPONIBILITÉ D'UTILISATION OU DE LA MACHINE ADMISSIBLE, OU AUTRE DOMMAGE SPÉCIAL, INDIRECT OU CONSÉCUTIF. LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS DU PROGRAMME DÉFINISSENT LA SEULE OBLIGATION DE DEERE EN RAPPORT AVEC LE PROGRAMME.
- 9. GESTION ET INTERPRÉTATION DU PROGRAMME.** DEERE TRANCHERA À SA SEULE DISCRÉTION TOUTE QUESTION SUR L'INTERPRÉTATION DU PROGRAMME, L'ADMISSIBILITÉ, LA LISTE DES PIÈCES ADMISSIBLES ET DES COMPOSANTS MAJEURS ADMISSIBLES, ET LA DÉTERMINATION DU TRANSPORT. DEERE SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER, AMENDER, ANNULER OU TERMINER LE PROGRAMME EN TOUT TEMPS ET À SA SEULE DISCRÉTION.
- 10. MODALITÉS ET CONDITIONS.** EN PARTICIPANT AU PROGRAMME, VOUS EN ACCEPTEZ TOUTES LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS. LES MODALITÉS ET CONDITIONS DU PROGRAMME SONT AUSSI DISPONIBLES SUR LE SITE WEB [WWW.JOHNDEERE.COM/BIG](http://WWW.JOHNDEERE.COM/BIG). EN PARTICIPANT AU PROGRAMME, VOUS ATTESTEZ ÊTRE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DU PROPRIÉTAIRE/LOCATAIRE DE LA MACHINE ET ÊTRE AUTORISÉ À RECEVOIR TOUT BÉNÉFICE ÉVENTUEL DU PROGRAMME.